

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-3-2

Séance du vendredi 14 mars 2025

RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à VALLAT Marie-France
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
JENN Fatima donne procuration à SCHMIDIGER Pascale
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à JANDER Nicolas
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
STRAUMANN Eric donne procuration à BELTZUNG Maxime
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

DEBES Vincent, FUCHS Bruno, MUNCK Marc, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude, DELATTRE Cécile, HAGENBACH Vincent, HOULNE Monique, JEANPERT Chantal, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, ZELLER Thomas, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 213-11, L. 213-12 et R. 213-3,
- VU le Code des transports, notamment ses articles R. 3111-24 à 27,
- VU la convention relative aux moyens mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public « Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace », notamment son article 17,
- VU le règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-6-3-2 du 7 juillet 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 3^{ème} Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 24 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le nouveau règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe à la présente délibération et abroge en conséquence le règlement approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-6-3-2 du 7 juillet 2023.

Ce règlement entrera immédiatement en vigueur pour l'instruction des demandes déposées en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote